

Nombre de membres  
en exercice :  
15

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres présents :  
13

Membre excusé  
avec procuration  
1

Membre excusé  
0

Membre absent  
1

Séance du jeudi 2 mars 2023  
dans la Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le deux mars de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHEL, Présidente

### **Présents : 13**

Mme Rachel BAECHEL, Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Josiane FORÊT, M. Mathieu GARÉ, Mme Danielle GRUMET, Mme Maryse LOUIS, Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Dominique SCHNEIDER, M. Raphaël SPADARO, M. Fernand THUET, M. Eddie WAESELYNCK

### **Excusé avec procuration : 1**

M. Gilbert GOEPFERT procuration à Mme la Présidente

### **Absente : 1**

Mme Sylvie KUENEMANN

## **POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### **3. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2022**

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 de l'ordre du jour, par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

CCAS de RIXHEIM  
Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/10/2022 au  
31/12/2022)

| Fournisseurs             | Réalisé         |
|--------------------------|-----------------|
| ARIMA CONSULTANTS        | 960,00          |
| EDF                      | 36,89           |
| RIXDIS 2 SAS LECLERC     | 2 149,81        |
| SAS KELIANIE INTERMARCHE | 3 717,67        |
| SOLEA SAEML              | 85,00           |
|                          | <b>6 949,37</b> |

.../...

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2022 pour un montant de 6 949,37 €.

SOUS-PREFECTURE  
17 MARS 2023  
DE MULHOUSE

Délibéré comme dessus,  
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 08 mars 2023

Pour la Présidente,  
la Vice-Présidente :



Valérie MEYER